



Original : français

N° : ICC-01/05-01/08

Date : 30 juillet 2008

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE III

Composée comme suit : Mme la juge Fatoumata Dembele Diarra, juge président
M. le juge Hans-Peter Kaul
Mme la juge Ekaterina Trendafilova

**SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
AFFAIRE
LE PROCUREUR
*c./ M. JEAN-PIERRE BEMBA GOMBO***

Public

Enregistrement de la désignation de Maître Nkwebe Liriss par M. Jean-Pierre Bemba Gombo comme son conseil et de la déclaration d'acceptation du mandat par le conseil

Origine : Division des victimes et des conseils

Document à notifier conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Fatou Bensouda, Procureur adjoint
Petra Kneuer, Substitut du Procureur

Les conseils de la Défense

Nkwebe Liriss
Tjarda E. Van der Spoel
Aimé Kilolo-Musamba

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

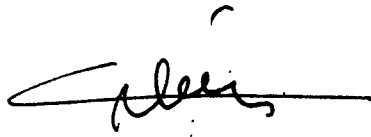
Le Greffier

Silvana Arbia

La Division des victimes et des conseils

Didier Preira, Responsable

Veillez trouver en annexe la désignation de Maître Nkwebe Liriss par M. Jean-Pierre Bemba Gombo comme son conseil (Annexe 1) et de la déclaration d'acceptation de désignation signée par le conseil (Annexe 2).



Esteban Peralta Losilla
Chef, Section d'appui à la défense
pour
Silvana Arbia, Greffier

Fait le 30 juillet 2008

À La Haye